



006 - 2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

BUDGET PRINCIPAL
APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'an DEUX MILLE VINGT SIX, le 11 mars à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, MAS Bernard, MIRABILLE Noelle, SURRE Line.

Absent excusé : M. LUCAS André, MARQUET Nathalie, ROUCAYROL Guy.

Convocation en date du 20 février 2026.

Membres en exercice : 13 - Présents : 10 - Votants : 10 - Pour : 10 - Contre : 0 - Abstention : 0

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le compte financier unique 2025 de la commune de Pouzolles,
Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces comptes,
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU
Monsieur le premier adjoint demande au Conseil de bien vouloir délibérer

Où l'exposé de Monsieur le Premier adjoint, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

➤ **APPROUVE** le compte financier unique 2025 de la commune de Pouzolles et arrête ainsi les comptes :

	Fonctionnement		Investissement		
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	
opérations de l'exercice	905 183,74 €	1 110 090,76 €	311 142,04 €	746 709,91 €	
Résultat de clôture		204 907,02 €		435 567,87 €	
restes à réaliser				-110 580,00 €	
excédent antérieur				-87 251,53 €	
résultat cumulé		204 907,02 €		237 736,34 €	total cumulé 442 643,36 €

➤ **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Premier adjoint pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jour, mois en an susdits.

Le Premier Adjoint,
Bernard MAS



La secrétaire de séance,
Mauricette CALON